PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

16 JAN. 2026

ARRETE INTER-PREFECTORAL N°2026-0079
modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024
portant nomination au sein du Conseil départemental
de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et le Préfet de Police,
Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024, portant nomination au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) de Paris ;

VU le courrier de Monsieur David CLAIR directeur général de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF), en date du 4 novembre 2025, désignant deux nouveaux membres pour représenter la CRAMIF au sein du CoDERST au titre des experts ;

VU le courriel de Monsieur Fabrice MORONVAL directeur adjoint de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEAT, en date du 20 novembre 2025, désignant un membre pour représenter le Bureau de recherches géologiques et minières au sein du CoDERST au titre des personnalités qualifiées ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et de la directrice des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police de Paris,

ARRÊTENT

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté inter-préfectoral n° 2024-1219 du 29 août 2024 susvisé est ainsi modifié :

- au 2eme alinéa du 4°, les mots : « Monsieur Jean-Philippe CLEMENT » et « Madame Alice WION » sont remplacés respectivement par les mots « Madame Nathalie CUCHE » et « Madame Magali GICQUEL » ;

- au 2eme alinéa du 5°, les mots : « Monsieur Benjamin LOPEZ » sont remplacés par les mots « Monsieur Marc PERUZZETTO » ;

.../...

Article 2

La préfète, directrice de cabinet du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et la directrice des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police de Paris, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Île-de-France ainsi que sur le portail de publication des actes administratifs de la Ville de Paris, et consultable sur le site de la préfecture de la région Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Le préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris

Patrice FAURE

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

Marc GUILLAUME